## LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AUX TABLES FÉDÉRALES-PROVINCIALES-TERRITORIALES

S'ajoutant à l'orientation du mandat du premier ministre sur l'importance d'établir des liens nation à nation avec les peuples autochtones, relations fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat, le présent document établit des conseils à l'intention des ministres et ministères fédéraux concernant le moment, la façon et les circonstances nécessitant la participation des organisations autochtones nationales (OAN) ou d'autres groupes autochtones aux processus fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT).

Des lignes directrices de haut niveau sont fournies ci-après pour aider les ministères individuels à prendre des décisions concernant la participation fédérale des groupes autochtones aux réunions, groupes de travail et autres tribunes FPT. Le présent guide se divise en deux parties : 1) les principes fondamentaux qui doivent orienter les décisions des ministres et des ministères concernant la participation des Autochtones aux activités FPT, et 2) des questions directrices aidant les ministres et ministères à prendre des décisions au cas par cas à propos de la façon d'assurer la participation appropriée des Autochtones à leurs processus FPT respectifs.

## **Principes fondamentaux**

- Un leadership fédéral est nécessaire pour assurer une participation plus vaste des OAN et des peuples autochtones tout en tenant compte des avis des provinces et des territoires et assurer l'efficacité des tribunes FPT.
- 2) Une **participation autochtone dès le départ**, de façon appropriée au contexte des questions examinées par les ministres ou cadres supérieurs FPT.
- 3) Les rôles ou mécanismes relatifs à la participation autochtone doivent être examinés après discussion avec les provinces et territoires et les organisations autochtones les OAN ne sont pas des membres de facto des tribunes FPT.
- 4) Les ministères individuels sont responsables de leurs propres stratégies de mobilisation des Autochtones, y compris les fonds connexes; AANC et le BCP peuvent formuler des avis au besoin.

## **Questions directrices**

- Dans quelle mesure les questions abordées à la table FPT auront-elles des répercussions sur les peuples autochtones? Les conséquences sur les peuples autochtones pourraient être de nature directe (elles portent par exemple sur les droits ou titres autochtones) ou plus indirectement par les sujets touchés ayant une incidence particulière pour les collectivités autochtones (p. ex. les changements climatiques, la santé, la foresterie, les pêches, les mines, le tourisme, l'habitation, la condition féminine, etc.).
- Quelles organisations devraient participer? Il est important d'examiner les groupes de peuples autochtones qui sont touchés directement et indirectement par les questions à l'enjeu. Les considérations devraient être inclusives plutôt qu'exclusives, ce qui devrait mener à l'inclusion d'une gamme d'organisations plus vastes que celles directement touchées. Lorsque les conséquences diffèrent selon les groupes, une approche graduelle peut permettre une participation plus ciblée des organisations choisies ainsi

qu'une présence générale d'un groupe plus vaste. Parmi les principales organisations dont la présence peut être envisagée, notons les détenteurs de droits et de titres, ainsi que leurs représentants au sein des OAN (p. ex. l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis). AANC doit être consulté sur les questions relatives à l'incidence de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Daniels sur la forme d'engagement et l'engagement avec les organismes autochtones urbains.

- Comment l'approche de participation autochtone sera-t-elle abordée avec les provinces et les territoires? Le travail avec les provinces et les territoires dès que possible avant une réunion FPT pour discuter des approches relatives à la participation des OAN constitue une importante étape permettant de comprendre leurs points de vue et de renforcer les partenariats autour des efforts collaboratifs de la table dans son ensemble. Il faut examiner la façon de démontrer le leadership fédéral et d'atteindre les objectifs fédéraux tout en tenant compte des points de vue des provinces et des territoires.
- Une participation des OAN à la conception de l'engagement est-elle possible? Des discussions préliminaires avec les OAN sur l'approche de participation proposée peuvent être bénéfiques, y compris pour déterminer les liens avec les réseaux et processus en place, comprendre les exigences permettant aux organisations de parvenir à un consensus et comprendre l'importance relative des questions abordées pour leurs membres. Il faut accorder une attention particulière à l'évaluation préliminaire des détails de mise en œuvre de la participation, y compris la possibilité d'élaborer un ordre du jour conjoint, le niveau et la nature de la participation des OAN et la possibilité d'intégrer des éléments culturels.